

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

**ST. JOHN'S, TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
21-25 AOÛT 2005**

PROCÈS-VERBAL DE LA

SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30, le dimanche 21 août 2005, à l'hôtel Delta de St. John's, Terre-Neuve; Christopher Curran agit à titre de président, et Claudette Racette, de secrétaire. Le président souhaite la bienvenue aux commissaires et les invite à la 87^e conférence annuelle.

Présentation des membres du Comité exécutif

Le président présente les membres du Comité exécutif : le président sortant Gregory Steele, c.r., de la Colombie-Britannique, le vice-président Rob Finlayson du Manitoba, le président de la Section civile, John Twohig de l'Ontario, et le président de la Section pénale, Bart Rosborough, c.r., de l'Alberta. Il présente ensuite Clark Dalton, c.r., nouveau coordonnateur national de la Stratégie du droit commercial, affirmant que la Conférence est heureuse d'avoir ses services pour diriger l'amorce de ses travaux de la phase 3 de la Stratégie, Claudette Racette, directrice exécutive de la CHLC, et notre invité spécial, le sous-ministre de la Justice de Terre-Neuve-et-Labrador, M. John Cummings, c.r.

Présentation des commissaires

Le commissaire principal de chaque administration présente les membres de sa propre délégation.

Présentation des délégués étrangers

Le président souhaite la bienvenue à Howard J. Swibel, président de la National Conference of Commissioners on Uniform State Laws (NCCUSL) à qui viendront se joindre plus tard Curtis R. Reitz, président du International Legal Developments Committee de la NCCUSL, et Jorge Sanchez Cordero, de la Conférence mexicaine des commissaires sur les lois étatiques uniformes (CMCLEU).

Mot de bienvenue de l'administration hôte

M. John Cummings, c.r., sous-ministre de la Justice de Terre-Neuve-et-Labrador, se dit heureux d'être là pour accueillir les délégués au nom de son gouvernement et du ministre de la Justice, qui viendra à la conférence pendant la semaine leur souhaiter la bienvenue dans la province. Il est heureux de voir autant de délégués à St. John's. Il est fort intéressé par la liste des présentateurs qui amélioreront beaucoup l'expérience de chacun cette semaine. Il souhaite une

bienvenue toute spéciale aux invités du Mexique et des États-Unis. La coopération entre les trois organismes est essentielle vu le caractère mondial et nord-américain de la collectivité dans laquelle nous vivons de nos jours. Un intéressant éventail d'activités a été établi pour rendre agréable le séjour de chacun.

Les travaux de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada (CHLC), pour l'avancement et l'harmonisation des lois canadiennes, sont très importants et essentiels et bénéficient à tous les citoyens. Ils sont particulièrement importants pour les petites provinces, comme Terre-Neuve-et-Labrador, qui n'ont pas les ressources requises pour régler tous les détails des graves problèmes juridiques auxquels nous nous heurtons. La CHLC est un outil fort précieux qui fournit des solutions bien pesées et faciles à mettre en œuvre à Terre-Neuve. On s'y intéresse tout particulièrement à la Stratégie du droit commercial qui fournit des produits, propres à influencer favorablement le pays, que Terre-Neuve ne pourrait jamais instaurer seule. L'harmonisation du droit des affaires accroîtra l'efficacité, améliorera la compétitivité internationale et réduira les coûts pour tous.

Il félicite l'ensemble des délégués de tous leurs efforts et des nombreuses réalisations qui ont vu le jour par l'entremise de la CHLC. À son avis, chacun des sous-ministres de la Justice au Canada apprécie l'importance de ce travail qui semble avoir un impact chaque fois qu'ils se réunissent pour discuter de dossiers.

Il remercie le comité organisateur local de ses efforts surhumains à se préparer à cette conférence parce que, comme toujours à Terre-Neuve, les rencontres semblables ne pleuvent pas. Il tient tout particulièrement à remercier de tous ses efforts Paul Nolan, qui est vraiment celui qui a pris les choses en main, et bien sûr Chris Curran. Chris a beaucoup de mérite. Il souhaite aux délégués une semaine enrichissante et agréable.

Le président invite alors Jennifer Nuberry à dire quelques mots au nom de la Section de Terre-Neuve de l'ABC. Elle remercie Chris Curran de son invitation à prendre la parole à la conférence annuelle. À titre de présidente de la Section terre-neuvienne de l'ABC, elle souhaite une bienvenue spéciale à St. John's, qui est fière d'être l'une des villes les plus anciennes et les plus distinguées du pays. L'histoire montre la valeur d'un lieu tout comme celle d'un organisme. Il y a plus de 87 ans, l'ABC recommandait que chaque gouvernement provincial prévoie la nomination de commissaires destinés à assister aux conférences afin de promouvoir l'uniformité des lois entre les provinces. À partir de ce concept simple, la CHLC a pris son envol. Elle joue un rôle vital dans l'évolution des lois au Canada grâce aux activités des Sections du droit pénal et du droit civil. Je suis heureuse de voir que plusieurs représentants de l'ABC prennent part aux délibérations. Cette semaine, l'ABC a tenu une autre assemblée annuelle fructueuse à Vancouver et les délégués confirment qu'ils bloqueront leur agenda pour revenir ici en 2006 afin d'étudier la politique relative à la Stratégie du droit commercial. Bonne conférence.

Rapport du président

Le président présente le rapport suivant :

« Commissaires chargés de l'uniformisation des normes, invités spéciaux du Mexique et des États-Unis, amis et collègues. Parmi les institutions fédérales-provinciales-territoriales, la 87^e Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada doit sûrement figurer parmi les grandes dames âgées, les vieilles dames vénérables, comme je me plais à les appeler. Comme la plupart des octogénaires, cependant, elle demeure excessivement active. Notre institution a une activité trépidante et ne donne aucun signe de vouloir ralentir à cause de son âge. Nous pouvons dire avec confiance, je crois, que l'année dernière n'a pas fait exception. La Conférence a conservé un rôle important en aidant à façonner le paysage bilingue et bijuridique de notre pays.

Pour ceux d'entre vous qui l'ignorent, les travaux de la Conférence s'amorcent chaque année par la réunion que le Comité exécutif tient le jeudi après-midi suivant la séance plénière de clôture de la conférence qui se termine. L'an dernier, à Regina, l'un des principaux points à l'ordre du jour était l'achèvement de la phase 2 de la Stratégie du droit commercial, prévu pour le 31 mars 2005, ainsi que la planification et la préparation de l'amorce de la nouvelle phase de ces travaux. Vous savez déjà pour la plupart que l'achèvement de la phase 2 a été marqué par la publication, sur papier et sur CD, d'un recueil complet des travaux de la Conférence sur la Stratégie à ce jour. Voilà une réalisation formidable qui nous rend redevables d'un vote de remerciement sincère à Susan Amrud, c.r., et au personnel de l'imprimeur de la Reine pour la Saskatchewan. Tous les représentants gouvernementaux du volet civil de la Conférence ont reçu copie du document. Nous espérons que vous l'avez utilisé et continuerez de le faire au cours de la prochaine année ainsi que de promouvoir les travaux de la Conférence et d'en favoriser la mise en œuvre au sein de vos propres administrations.

La planification et la préparation de la phase suivante de ces travaux ont obligé à finaliser une nouvelle structure organisationnelle permettant de faire de la Stratégie l'un des travaux constants de la Section civile de la Conférence et à confirmer le financement nécessaire pour mener les travaux de recherche supplémentaires dont aura besoin la Section. La nouvelle structure organisationnelle convenue a sonné le glas du poste du coordonnateur national, qui est devenu coordonnateur/administrateur de la recherche à temps partiel, et le travail du président de la Stratégie est entré dans les fonctions du président de la Section civile. De ce fait, Tony Hoffman a quitté la Conférence le 31 mars 2005 à la fin de son contrat et Jennifer Babe a terminé ses fonctions de présidente de la Stratégie. La Conférence leur est redevable à tous deux pour leur dévouement, leur professionnalisme et leur bonne humeur. Quant à Jennifer, elle continue de prendre part aux travaux de la Conférence en raison de son rôle à la Section du droit des affaires de la section ontarienne de l'ABC et de son rôle actuel au comité directeur restructuré de la Section du droit civil. Jennifer sera avec nous, du côté civil, pendant toute la semaine prochaine. Tony Hoffman nous fera une communication sur les secrets commerciaux par téléconférence, de Toronto, dans le luxe relatif de son bureau à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

La confirmation du financement nécessaire pour mener les nouveaux travaux de recherche est une épopée sans fin. Le 21 janvier 2005, à une réunion de l'exécutif de la Conférence, Greg Steele et moi avons rencontré John Sims, c.r., nouveau sous-ministre fédéral de la Justice et sous-procureur général. Étaient aussi présentes Kathryn Sabo, avocate générale, Droit international privé, et Catherine Kane, avocate principale et directrice du Centre de la politique concernant les victimes, respectivement membres des volets civil et pénal de la Conférence. Pour Greg et moi, ce fut l'occasion d'informer le nouveau sous-ministre des travaux de la Conférence

et du rôle unique de celle-ci dans l'élaboration des politiques civiles et criminelles au niveau local et national au pays. Le sous-ministre s'est dit vivement intéressé par les travaux de la Conférence et, avec son personnel, il s'est engagé à chercher des moyens de soutenir nos travaux courants.

L'aboutissement de cette visite et des discussions ultérieures avec Justice Canada et les ministères intéressés est qu'une somme de 81 830 \$ provenant de sources fédérales a été engagée pour deux ans à l'égard de la Section civile de la Conférence, avec prorogation possible sur une troisième année, si les auspices du budget fédéral sont favorables. Cela nous a permis d'embaucher le nouvel administrateur de projets à temps partiel, Clark Dalton, c.r., à qui je voudrais aujourd'hui souhaiter officiellement la bienvenue. Clark s'est employé, avec diligence et frénésie avec le Comité exécutif et Claudette, dans ses rapports des derniers mois avec les fonctionnaires de Justice Canada, à finaliser la proposition des nouveaux projets de la Conférence pour l'année prochaine et les suivantes. J'aimerais remercier Karen Bron, directrice générale intérimaire, Direction des programmes, Kathryn Sabo et Marc Rozon de leur aide et de leurs suggestions novatrices qui nous ont aidés à traverser les eaux souvent troubles du processus fédéral de proposition de projets. Et, bien sûr, dans cette entreprise comme dans tout ce qui touche la Conférence, on a fait appel à maintes reprises aux bons offices de notre directrice exécutive, Claudette Racette. À cet égard, je veux surtout reconnaître son engagement pendant la période qui a mené aux activités de la semaine prochaine.

Du côté pénal de la Conférence, ça n'a pas dérogé tout au long de 2004-2005. En qualité de président de la Section, Bart Rosborough a dressé un ordre du jour chargé d'environ 50 résolutions à étudier. Je suis heureux de pouvoir signaler que, pour la première fois cette année, un mécanisme a été instauré pour permettre aux commissions d'aide juridique des provinces et territoires de participer aux travaux du volet pénal de la Conférence par l'entremise de leur délégation respective. Voilà un fait nouveau excitant et je tiens à féliciter Bart et le Comité directeur de la Section d'en avoir favorisé l'éclosion. Cela tient à une demande expresse des coprésidents fédéral et provincial du Groupe de travail permanent sur l'aide juridique (GTP). L'idée était que la Commission d'aide juridique de l'administration, où la conférence se tient une année donnée, participe à l'étude des résolutions cette année-là, les communique au GTP et, le cas échéant, lui demande ses commentaires avant la conférence de sorte qu'un avocat de l'aide juridique puisse en faire valoir le point de vue à la conférence lors de l'étude des diverses résolutions. Cela ne saurait qu'enrichir et animer les débats.

Je note qu'une préoccupation à mon avis justifiée, exprimée ces dernières années par un certain nombre de délégués, est qu'il nous faudrait nous efforcer davantage d'assurer le suivi des mesures législatives concernant les résolutions d'ordre pénal adoptées à la conférence, auprès de nos partenaires fédéraux. Une participation plus large à la conférence est utile pour ce processus, à mon avis. Elle devrait mobiliser des appuis pour les résolutions et en améliorer la crédibilité dans le processus législatif, ce qui est notre objectif ultime. Je sais que notre nouveau président, Rob Finlayson, délégué de longue date au volet pénal de la Conférence, s'attaquera vigoureusement à cette question pendant son mandat. Je suis convaincu que cette préoccupation sera l'objet d'une plus grande attention au cours de sa présidence.

À l'assemblée annuelle de 2004, à Regina, la Conférence a confirmé par résolution son engagement en matière de bilinguisme et de bijuridisme dans la préparation de ses travaux. Voilà un aspect essentiel, quoique coûteux, du travail visant à faciliter et à promouvoir l'harmonisation des lois dans tout le pays. À tous les représentants gouvernementaux et à tous les participants au groupe de travail, je tiens à rappeler cet engagement et la nécessité de coordonner toute activité de rédaction par l'entremise du président de la Section de la rédaction, M. Brian Greer, c.r. Cela aide à assurer une bonne répartition du travail et une utilisation optimale de nos maigres ressources. Dans les cas où la rédaction ne se fait pas dans les deux langues dès le départ et où il faut faire traduire, la réception rapide des fruits des travaux permet de gérer très efficacement le coût de la traduction. Je tiens à profiter de l'occasion pour remercier les administrations qui ont toutes fait un apport spécial pour compenser le coût de la traduction l'an dernier et à rappeler à tous les dirigeants du groupe de travail que, dans la mesure du possible, les documents de travail et autres ne devraient pas compter plus de 25 pages.

Je tiens à féliciter John Twohig et Bart Rosborough de leurs efforts constants à susciter tout au long de l'année la participation aux travaux de la Conférence. Le succès de ceux-ci est d'autant plus grand que tous les membres y prennent part. J'incite tous nos représentants gouvernementaux à s'employer, avec leurs présidents respectifs, à réaliser les objectifs de leurs Sections tout au long de l'année et à porter à leur attention les questions d'intérêt local qu'il convient d'harmoniser et d'uniformiser à l'échelle nationale. Je tiens à rappeler à tous les représentants gouvernementaux leur rôle en vue de promouvoir l'adoption et la mise en œuvre des travaux de la Conférence au sein de leurs propres administrations. Mardi, à la réunion des représentants gouvernementaux, nous approfondirons ce sujet, mais il ne faut jamais oublier que la raison d'être de la Conférence est de réaliser l'objectif de l'harmonisation par l'action législative. Là-dessus, nous pouvons tirer une leçon du travail de nos amis américains qui, à leur assemblée annuelle, réservent plusieurs séances en début de matinée pour examiner le bilan de la mise en œuvre.

Dans ces propos d'ouverture, il me faut mentionner de façon spéciale Tim Rattenbury, du Nouveau-Brunswick, pour son travail inlassable à préparer nos Actes annuels en vue de la publication. Ces actes sont notre image aux yeux du monde extérieur. Le souci du détail de Tim assure qu'elle soit toujours présentable. J'aimerais inviter Elizabeth Strange, représentante du Nouveau-Brunswick cette année, à faire part de notre profonde gratitude à Tim qui ne ménage pas ses efforts à notre endroit.

J'ai souligné tout à l'heure la présence d'invités spéciaux du Mexique et des États-Unis. En juillet, John Twohig et moi avons assisté à la 126^e assemblée annuelle de la National Conference of Commissioners for Uniform State Laws, tenue cette année à Pittsburgh, en Pennsylvanie. Les séances ont été extrêmement fécondes. Au nombre des questions étudiées figure la possibilité d'une coopération entre nos trois organismes, les conférences canadienne, mexicaine et américaine. Cela s'inscrit dans la foulée des discussions préliminaires tenues au fil de l'année avec Fred Miller, président sortant de la conférence américaine, et Jorge Sanchez Cordero, directeur de la Conférence mexicaine des commissaires sur les lois étatiques uniformes. L'an dernier, vous vous en souviendrez, plusieurs administrations ont clamé que la conférence ne devrait pas sembler usurper le rôle de l'État fédéral en traitant directement avec des pays étrangers des dossiers internationaux qui pourraient être de compétence fédérale. Après

discussion de la chose par le Comité directeur de la Conférence cette année, il a été convenu que, en supposant un règlement des problèmes de financement de ces types de projets, on pourrait aborder la question du retranchement en terrain hors de notre compétence propre en sélectionnant soigneusement le programme de projets. L'exécutif de la Conférence est d'accord pour qu'on explore, avec la NCCUSL et la CMCLEU, l'élaboration d'un processus visant à déterminer les stratégies à court et à long terme qui pourraient aboutir à des projets de lois uniformes auxquels souscriraient les trois pays. Inutile de dire, est-il en outre convenu, que les modes d'échange d'informations sur les questions d'intérêt commun devraient être pratiqués vigoureusement. On estime évident que, dans le climat actuel, une telle coopération permettrait aux trois organismes d'économiser. À Pittsburgh, John et moi avons affirmé que nous poursuivrions les pourparlers en ce sens. J'ai l'intention de le faire tout au long de la semaine et de faire rapport à la séance plénière de clôture de la conférence.

Enfin, je tiens à remercier officiellement de ses efforts l'équipe organisatrice de cette année : Paul Nolan, Heather Jacobs, Carol Prosser, Debbie Mootrey et Meaghan Young. Je veux aussi remercier le sous-ministre John Cummings, c.r., de son appui en cette période de ressources financières limitées.

Le comité organisateur de la conférence de 2005 à St. John's a préparé un programme complet d'activités passionnantes à l'intention des participants. Pour toute information sur les activités prévues, n'hésitez pas à joindre l'un des représentants de Terre-Neuve-et-Labrador. Le Comité veut assurer que soit mémorable votre séjour « en extrême orient du monde occidental ». Nous anticipons le plaisir de nous entretenir avec vous au fil de la semaine. Travaillez fort, mais de grâce, amusez-vous ferme aussi!"

Résolutions d'ordre financier

Approbation des états financiers vérifiés

IL EST PROPOSÉ par Rob Finlayson, appuyé par Kathryn Sabo, **QUE** les états vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 soient approuvés tels quels. Proposition adoptée. *[Voir l'annexe A, à la p.xx.]*

Nomination d'un vérificateur

IL EST PROPOSÉ par John Towhig, appuyé par Vincent Pelletier, **QUE** la firme Cloutier & Brisebois soit nommée vérificateur de la Conférence pour l'exercice 2005-2006. Proposition adoptée.

Résolution sur les affaires bancaires

IL EST PROPOSÉ par John Towhig, appuyé par Arthur Close, **QUE** pour les montants de plus de 5 000 \$ deux membres du Comité exécutif ou un membre du Comité exécutif et la directrice exécutive se voient conférer le pouvoir de signature à titre de membres du bureau pour toutes les affaires bancaires de la Conférence, **ET QUE**, pour les montants inférieurs à 5 000 \$, pour l'achat de certificats de placement garantis et de dépôts à terme et pour le transfert de fonds du

compte de la recherche au compte général et vice versa, et du compte de la recherche ou du compte général à celui de la Stratégie du droit commercial ou vice versa, la signature de la seule directrice exécutive suffise. Proposition adoptée.

Approbation du budget de 2005-2006

IL EST PROPOSÉ par Gregory Steele, appuyé par Earl Fruchtman, **QUE** le budget de l'exercice 2005-2006 soit approuvé sous réserve des modifications que l'étude des nouveaux projets pourrait obliger à apporter, en matinée de jeudi, au budget de la Stratégie du droit commercial. Proposition adoptée.

Confirmation du Comité de mise en candidature

Le président signale que le Comité de mise en candidature est maintenant en place pour les postes de vice-président, président de la Section civile et président de la Section pénale, pour la prochaine année. Les titulaires feront rapport aux délégués à la séance plénière de clôture.

Aperçu de l'ordre du jour de la semaine

Section pénale

Le président, Bart Rosborough, remercie toutes les provinces qui ont envoyé des délégués, à qui il souhaite la bienvenue. Il est heureux d'annoncer la présence de plus de 30 délégués de neuf provinces du Canada, qui étudieront : 44 résolutions soumises par ces provinces, deux documents de travail qui ont fait l'objet d'activités constantes tout au long de l'année et un rapport que les membres ont reçu, au sujet des perceptions de la défense sur des affaires donnant lieu à des mises en accusation directe et un second document de travail sur le maintien des ordonnances de probation pour les personnes condamnées à une peine d'emprisonnement dans un pénitencier fédéral. De plus, dans une séance conjointe, la Section étudiera avec la Section du droit civil un mémoire concernant le *fichier de données génétiques sur les personnes disparues*, soumis par Justice Canada. La Section tiendra en outre compte d'un document de travail traitant du domaine suivant : *habilité et contraignabilité du conjoint et privilège dans les causes criminelles*. Beaucoup de travail l'attend la semaine prochaine. Il a très hâte de travailler avec les délégués et de mener à bien la tâche dans le délai prévu.

Section civile

Le président, John Twohig remercie le comité organisateur et Claudette Racette de leur dur labeur à organiser cette conférence. Il dit avoir adoré son année à la présidence de la Section civile et apprécier le soutien reçu de si nombreuses personnes. Il brûle de tenir ces rencontres, de voir de vieux amis, de s'en faire de nouveaux et de ramener dans sa province le type de concepts et d'idées qui voient le jour à la conférence.

Cette semaine, la Section civile sera invitée à adopter quatre nouvelles lois uniformes dans les domaines suivants : *franchises, délais de prescription, campagnes de financement des organismes de charité* et *loi type de la CNUDCI sur la conciliation*. En outre, il sera proposé

d'adopter des modifications aux lois uniformes sur l'exécution des divers types de jugements. La Section examinera aussi sept documents de travail différents concernant un vaste éventail de sujets : *formes d'associations commerciales, recours collectifs interjuridictionnels, délai de prescription extinctive des demandes d'indemnité, secrets commerciaux, arbitrage des différends familiaux selon la religion, droits d'auteur et convention sur les cessions*. La Section recevra en outre des rapports d'étape sur les sujets suivants : *droit commercial, sûretés mobilières, Convention de La Haye sur les valeurs mobilières* et, bien sûr, notre rapport de Justice Canada sur les activités de l'équipe du *droit international privé*.

L'un des éléments nouveaux de la conférence de cette année sera les trois exposés par vidéo-conférence, mardi après-midi. Mercredi se tiendra une séance conjointe avec la Section pénale pour recevoir un rapport et discuter des travaux courants à Justice Canada au sujet du *fichier de données génétiques sur les personnes disparues*. À la dernière séance de jeudi, Russ Getz et Janice Brown présenteront leur rapport sur les nouveaux projets proposés que pourrait entreprendre la Conférence.

Il est heureux que nos collègues américains et mexicains soient là avec nous et il indique qu'ils feront rapport des activités de leurs conférences respectives pendant notre réunion.

Tout au long de l'année, les représentants gouvernementaux ont eu plusieurs téléconférences pour discuter et élaborer ce programme. Il les remercie de leur aide précieuse. Enfin, il est heureux de reconnaître la nomination de Clark Dalton à titre de coordonnateur national. La présence de Clark rend notre avenir plus prometteur.

Avant de conclure, il doit faire part d'une triste nouvelle, soit que l'un des présentateurs, le professeur Jim Rendall (document sur le *délai de prescription extinctive des demandes d'indemnité*), est décédé tragiquement et subitement le 11 août. Le professeur Rendall avait enseigné le droit pendant 27 ans à l'école de droit de l'Université de Calgary. Retraité depuis juin, il avait été professeur aux Universités Western Ontario et Dalhousie avant d'enseigner à Calgary. Il demande ensuite au président l'autorisation de céder la parole à Peter Lown, un ami du professeur Rendall, qui a quelques mots à dire aux délégués.

Peter Lown raconte que, la dernière fois qu'il a discuté du projet concernant le *délai de prescription extinctive* avec Jim Rendall, en juillet, il brûlait d'assister à la conférence pour présenter son document. Il s'occupait de le modifier et préparait un exposé particulier au profit de la Section. Entre-temps, il est allé faire du camping en Ontario et il a passé quelque temps au festival Shaw. C'est avec grande stupéfaction que nous avons appris son décès le 11 août. Un service commémorant la vie de Jim Rendall sera célébré demain à Calgary. À son avis, il serait bon que la Conférence puisse adopter une résolution qu'il s'engage à faire parvenir à la famille Rendall, à temps pour le service de demain. Il propose ensuite la résolution suivante :

« Les membres de la Conférence regrettent d'avoir été privés de la sagesse et de la participation du professeur Rendall à ses délibérations de St. John's. Ils expriment leurs sincères condoléances à la famille Rendall pour cette lourde perte. » Cette résolution est appuyée par Glen Abbot et adoptée.

L'avenir des publications de la CHLC

Le président affirme que c'est une question d'information de la conférence. L'un des sujets sur lesquels l'exécutif s'est penché au cours des derniers mois est l'avenir des publications de la CHLC.

Le coût de l'impression des Actes continue d'augmenter et d'hypothéquer lourdement nos maigres ressources. L'une des questions que nous examinerons cette semaine, avec un petit comité composé de Peter Lown, Arthur Close, lui-même, Clark Dalton et Claudette Racette, est la recherche d'un mécanisme de rechange pour diffuser nos Actes. Il exhorte ceux qui ont des idées ou des suggestions à ce sujet, par exemple la Saskatchewan, qui a pris part à la publication des Actes, et le Nouveau-Brunswick, vu que Tim Rattenbury s'occupe des Actes depuis longtemps, à en faire part au Comité. Celui-ci fera rapport aux délégués à la séance plénière de clôture.

Date de la conférence annuelle de 2007

Le président affirme que la Conférence aime fixer deux ans d'avance la date de sa rencontre annuelle. En 2007, elle doit se tenir à l'Île-du-Prince-Édouard. Nous avons reçu du sous-ministre intérimaire de l'Île-du-Prince-Édouard une lettre indiquant que sa province est disposée à l'accueillir, mais il nous demande de penser à la tenir en septembre ou octobre, pour une fois peut-être, au lieu du traditionnel mois d'août, pour accommoder les réservations dans la région de Charlottetown.

Il demande aux délégués d'étudier cette demande et mentionne que la question sera réétudiée à la séance plénière de clôture. À son avis, nous devrions tenter d'accéder à la demande et de nous réunir durant la semaine suivant la Fête du travail, en septembre. Il demande aux délégués ce qu'ils en pensent. John Twohig se dit heureux d'entendre que l'Île-du-Prince-Édouard pourra accueillir la conférence de 2007 et, au nom de l'Ontario, il affirme que sa province est plus que favorable à cela et veut se rendre utile par tous les moyens possibles. La demande semble raisonnable. L'Ontario appuierait le choix de la semaine après la Fête du travail, en septembre.